



DEMANDE OU RENOUELEMENT DE P.A.I.

(PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE)

→ Document à mettre sous pli confidentiel à destination de l'infirmier

Article D. 351-9 du Code de l'Éducation – Circulaire du 10/02/2021

Le P.A.I. permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré par les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée (...) le chef d'établissement (...), garants de la mise en œuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.



Conformément au règlement de l'établissement, les élèves ne sont pas autorisés à détenir des médicaments sur eux au sein de l'établissement scolaire.

Toute prise de traitement nécessaire, même ponctuelle, doit faire l'objet d'un échange préalable avec le service infirmerie afin d'évaluer les possibilités d'accompagnement adaptées à la prise médicamenteuse.

Souhaitez-vous faire une demande ou reconduire un P.A.I. cette année ?

NON, je ne souhaite pas **faire une demande** de P.A.I.

NON, je ne souhaite pas **reconduire** le P.A.I. de l'année précédente

OUI, je souhaite **faire une demande** de P.A.I.

Maladie ou allergie dont est atteint votre enfant * :

OUI, je souhaite reconduire le P.A.I. de l'année 2025/2026 pour l'année 2026/2027

SANS modification : nous faire alors parvenir une ordonnance récente valable un an et les médicaments (date de péremption valide jusqu'en juin 2027)

AVEC modifications

Pour toute 1^{ère} demande ou modification de P.A.I., nous faire parvenir avant la rentrée scolaire sous enveloppe cachetée confidentielle, les documents établis par votre médecin référent :

- ▶ **Une ordonnance récente** valable un an et **les médicaments** (date de péremption valide jusqu'en 2027)
- ▶ **Un certificat ou bilan** précisant les besoins spécifiques liés à la pathologie
- ▶ Une fiche « **Conduite à tenir en cas d'urgence** » (si nécessaire)

Pour les nouveaux élèves : joindre le P.A.I. de l'année précédente.

Pour tout nouveau P.A.I. ou pour les nouveaux élèves ayant un P.A.I. : veuillez prendre contact au plus vite avec l'infirmière du Collège ☎ **05.61.60.32.82** puis choix N°4 (pour l'infirmerie) ou @ : **elodie.cartoux@ac-toulouse.fr**

Sans réponse de votre part, l'état de santé de votre enfant sera considéré comme ne relevant pas/plus d'un Projet d'Accueil Individualisé.

Madame, Monsieur

Représentant(s) légal(aux) de l'élève :

Nom Prénom Classe

Fait le à

Nom et signature du (des) représentant(s) légal(aux) ou du tuteur / organisme d'accueil :

Signature Responsable légal 1 :

Signature Responsable légal 2 :

Signature Tuteur ou Organisme d'accueil :

* Ce renseignement confidentiel n'apparaîtra sur le P.A.I. qu'à la demande des responsables légaux ou de l'élève majeur